

Frais de déplacement du personnel du Ministère et du cabinet ministériel

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Année financière : 2025-2026

Trimestre : octobre à décembre

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Ministère	90 647,46 \$
Personnel du cabinet de la ministre Suzanne Roy	3 556,77 \$
Personnel du cabinet de la ministre Kateri Champagne-Jourdain	48 771,60 \$

Information complémentaire :

Les montants indiqués n'incluent pas les taxes payées.